

Daniel Meynen

Pour mieux comprendre la Messe

ou

*De l'Antiquité de la Messe de Paul VI
face à
la Modernité de la Messe tridentine,
dite de Saint Pie V*

© Daniel Meynen, Namur, 2015

Avant-propos

*Pour mieux comprendre la Messe ! Laquelle ? Celle qu'on a appelé la Messe de toujours et qui devrait plutôt s'appeler la Messe pour toujours, puisque le pape Saint Pie V a permis l'usage de son Missel pour toujours : *perpetuo concedimus*¹ ? Ou bien celle qu'on appelle la Messe du Concile, ou la Nouvelle Messe, qui n'est pas si nouvelle qu'on le dit puisque le Concile a expressément ordonné de rétablir *selon l'ancienne norme des saints Pères, certaines choses qui ont disparu sous les atteintes du temps*² ?*

La Messe n'est-elle pas le moment de refaire, en l'actualisant sacramentellement, ce que le Seigneur a célébré lors de la Dernière Cène ? Aussi, le but constant de l'Église est de maintenir une célébration de la Messe qui se rapproche le plus de ce que le Seigneur lui-même a vécu la veille de sa Passion. Mais, si les paroles et les gestes du Seigneur sont contenus dans les évangiles et chez Saint Paul, l'Église doit se référer principalement à ce que les Apôtres eux-mêmes nous ont transmis. En effet, la personne qui a célébré la Dernière Cène, c'était Jésus ; mais la personne qui, depuis la Pentecôte, célèbre l'Eucharistie, ce sont les Apôtres, et leurs successeurs les évêques (qui s'associent les prêtres), qui assurément agissent au nom du Christ (*in persona Christi*), mais aussi au nom de l'Église. Or, depuis les temps apostoliques, bien des éléments de la Liturgie eucharistique ont changé : certains se sont perdus, d'autres ont été ajoutés. Des réformes ont donc été entreprises afin de restaurer la célébration de la Messe pour lui donner une structure plus proche de celle du temps du Seigneur et des Apôtres. C'est ce que le Concile de Trente a ordonné de faire, et, à sa suite, le second Concile du Vatican.

Dans l'ordre du temps, la Messe tridentine a été promulguée quatre cents ans avant le *Novus Ordo Missae*. La Messe tridentine est supposée *ancienne*, alors que la Messe de Paul VI est supposée *nouvelle*. Or, le titre de cet ouvrage suggère le contraire : *De l'Antiquité de la Messe de Paul VI face à la Modernité de la Messe tridentine, dite de Saint Pie V*. Où est donc la vérité ? Il faut répondre que, hormis le Canon Romain (ou Première Prière eucharistique) qui se trouve dans les deux Missels, au moins 90 % des cérémonies composant la Messe de Paul VI sont plus anciennes et existaient bien plus tôt que les cérémonies correspondantes entrant dans la composition de la Messe tridentine. Autrement dit, la Messe de Paul VI est plus antique, ou plus ancienne, que la Messe de Saint Pie V. Le lecteur pourra le découvrir tout au long des pages de ce volume.

1. S. PIE V, pape, Bulle *Quo primum tempore*, Rome, 14 juillet 1570.

2. Concile Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 50.

Introduction : la cérémonie du Vendredi-Saint

La réforme liturgique n'a pas été initiée par le Concile Vatican II. Déjà, le pape Saint Pie X encouragea le peuple chrétien à la communion fréquente³ et entreprit la réforme du Bréviaire romain⁴. Quelque cinquante ans plus tard, en 1955, le pape Pie XII promulgua un nouveau cérémonial pour la liturgie de la Semaine Sainte, qui fut introduit dans le Missel Romain du pape Saint Jean XXIII. Tous ceux qui, aujourd'hui, célèbrent la Messe tridentine suivent ce nouveau cérémonial de la Semaine Sainte. Or, l'ordonnance ainsi que le sens des rites qui composent ce dernier peut servir de point de comparaison pour une meilleure compréhension du *Novus Ordo Missae* et de la Messe en général.

De nos jours, dans l'après-midi du Vendredi-Saint, alors que l'on commémore la mort du Seigneur Jésus, on célèbre, dans la plupart des églises, deux cérémonies distinctes : la première, qui est un chemin de croix, se célèbre vers trois heures environ, au moment où Jésus expira sur la Croix du Calvaire ; la seconde a lieu un peu plus tard, en fin d'après-midi, ou en début de soirée.

Cette façon de faire date de 1956, année de l'entrée en vigueur du nouveau Missel de la Semaine Sainte promulgué en 1955⁵. Autrefois, la cérémonie du Vendredi-Saint se célébrait le matin, ainsi que la cérémonie du Jeudi-Saint et celle du Samedi-Saint. Ainsi, à partir de ce moment, on célébra les offices de la Semaine Sainte aux heures qui correspondent aux temps précis des événements historiques : la Cène du Seigneur, au soir du Jeudi-Saint ; la Passion et la Mort de Jésus, dans l'après-midi du Vendredi-Saint ; et l'attente de la Résurrection, dans la nuit du Samedi-Saint au Dimanche de Pâques.

Si, avant 1956, on célébrait ces offices le matin, c'est parce qu'il s'agissait de célébrer alors une Messe. Or, à cette époque, à cause du jeûne eucharistique qui devait s'observer depuis la veille à minuit, la Messe, quelle qu'elle soit, se célébrait le matin, avant l'heure de midi. Donc, les trois jours saints, on célébrait la Messe du jour en question le matin. Le Jeudi-Saint, on célébrait la Cène du Seigneur ; le Vendredi-Saint, une cérémonie dans laquelle on utilisait des hosties consacrées, et donc sanctifiées, la veille, cérémonie que l'on appelait *Messe des pré-sanctifiés* ; et le Samedi-Saint, la Vigile pascale, une vigile fort matinale, puisqu'elle commençait vers neuf heures du matin pour se terminer vers midi.

Le Vendredi-Saint, de temps immémorial, l'Église ne célèbre pas de Messe. Car la Messe, c'est le sacrement et le mémorial de la victoire du Christ sur la mort. L'Église ne voulait pas, et elle ne veut toujours pas célébrer la Messe le Vendredi-Saint, jour où le Seigneur Jésus est mort : on ne se réjouit pas de la victoire de Jésus, qui eut lieu au matin de Pâques, alors que sa mort nous plonge dans la tristesse.

3. Décret *Sacra Tridantina*, 20 décembre 1905.

4. Constitution apostolique *Divino afflatu*, 1er novembre 1911.

5. Sacrée Congrégation des Rites, Décret *Maxima Redemptionis nostrae mysteria*, 16 novembre 1955.

Néanmoins, longtemps, on a appelé la cérémonie du Vendredi-Saint la *Messe des pré-sanctifiés*. On voulait ainsi faire un lien entre cette cérémonie particulière et la célébration quotidienne de la Messe. Pourquoi ? Tout simplement parce que la cérémonie du Vendredi-Saint se déroule tout à fait comme une Messe, bien qu'on n'y consacre ni hosties, ni vin.

Dans le Missel promulgué en 1969 par le pape Paul VI, fruit de la réforme liturgique du Concile Vatican II, la cérémonie de la Semaine Sainte qui s'y trouve est très légèrement différente de celle promulguée quinze ans plus tôt par le pape Pie XII. La Semaine Sainte de 1955 avait été parfaitement élaborée : il suffisait de faire coïncider cette réforme avec celle du Missel tout entier.

Si nous comparons le plan de la cérémonie du Vendredi-Saint du Missel de Paul VI avec le plan de l'Ordinaire de la Messe de ce même Missel, nous pouvons voir qu'il y a un complet parallélisme entre l'un et l'autre. Comme cette même cérémonie du Vendredi-Saint (à quelques détails près) se trouve également dans le Missel promulgué par le pape Saint Jean XXIII en 1962, la comparaison annoncée est un bon point de départ pour une meilleure compréhension de la Messe en elle-même.

Voici le plan de la cérémonie du Vendredi-Saint telle qu'on la trouve dans le Missel de Paul VI : une prière silencieuse, une oraison, trois lectures, une prière universelle, l'introduction de la Croix dans l'église, le dévoilement de la Croix, l'adoration de la Croix, le Notre Père, suivi de la communion, de la postcommunion, et de la prière de bénédiction.

Voici la correspondance de cette cérémonie avec celle de la Messe :

prière silencieuse	acte pénitentiel
oraison	oraison collecte
lectures	lectures et évangile
prière universelle	prière des fidèles
introduction de la Croix dans l'église	procession d'offertoire et offrande
dévoilement de la Croix	consécration du pain et du vin
adoration de la Croix	prière eucharistique
Notre Père suivi de la communion	Notre Père suivi de la communion
postcommunion	postcommunion
prière de bénédiction	bénédiction gestuelle

Cette correspondance s'explique aisément d'elle-même, sauf pour le dévoilement de la Croix et son adoration.

Le dévoilement de la Croix

La Croix est apportée voilée, représentant le pain et le vin apportés à l'offertoire de la Messe : des substances ordinaires, des parties de la Création, des fruits de la terre. Le dévoilement de la Croix signifie le changement opéré par la consécration du pain et du vin : ce pain et ce vin signifient maintenant réellement le Corps et le Sang du Christ présents substantiellement. Cela veut dire que le dévoilement de la Croix, pris dans le sens d'un enlèvement du voile, et donc d'une révélation, peut être associé à la consécration dans le fait que, par la foi et dans la foi, les croyants reçoivent, du prêtre (qui consacre le pain et le vin), cette révélation (qui doit être crue) que ce que nous voyons n'est plus du pain et du vin, mais bien le Corps et le Sang du Christ. Dévoiler la Croix revient à entendre ces paroles du prêtre : *Ceci est mon Corps... Ceci est mon Sang...*

Il s'agit ici d'une simple analogie : il n'y a pas de Messe le Vendredi-Saint, et la Croix n'est pas la substance du Christ. Mais le rapport est parfait quant à la chose signifiée : la Croix signifie la Passion, tout comme le sacrifice du Christ est rendu présent dans et par les signes du pain et du vin consacrés au Corps et au Sang du Christ. Le dévoilement de la Croix rend présente l'image du Christ dans sa Passion ; la consécration eucharistique rend présent, en plus et surtout, la substance du Christ ressuscité.

L'adoration de la Croix

Il s'agit ici de la cérémonie qui, dans la célébration eucharistique, correspond à la Prière eucharistique, ou anamnèse. Notons tout d'abord ce détail significatif. Dans l'édition latine du Missel, en chants grégoriens, l'antienne de l'adoration de la Croix, qui commence par ces mots *Crucem tuam* possède la même composition musicale que la réponse à l'acclamation post-consécratoire *Mysterium fidei*⁶, qui est *Mortem tuam annuntiamus, Domine, et tuam resurrectionem confitemur, donec venias*⁷.

En adorant la Croix, nous exprimons notre foi dans le signe rédempteur, tout comme l'Église prie et offre au Père céleste le Corps et le Sang de son Fils en invoquant avec foi et espérance l'Esprit-Saint. Mais la plus belle analogie se trouve dans le baiser que le chrétien dépose sur les pieds du Crucifix : c'est comme le baiser de l'Épouse à son Époux, crucifié par amour. Chacun des membres de l'Église témoigne ainsi sa foi et son amour pour le Christ : il montre par là qu'il ratifie pleinement dans son cœur l'Alliance éternelle fondée dans le Sang du Christ. Il ouvre ainsi son cœur, grand par son amour et profond par son humilité, afin que l'Esprit-Saint y pénètre et le transforme au Christ par la communion, disant avec Saint Paul : *Je ne vis plus ; c'est Jésus qui vit en moi* (Ga 2, 20).

6. Il est grand le Mystère de la Foi.

7. Nous proclamons ta mort, Seigneur Jésus, nous célébrons ta résurrection, nous attendons ta venue dans la Gloire.

Un Missel pour l'Unité

La Messe serait-elle un réel élément au service de l'unité de l'Église, ou bien servirait-elle à diviser le Corps du Christ ? En 1969, le pape Paul VI promulgue, pour toute l'Église latine, un nouveau Missel, une nouvelle forme pour la célébration de l'Eucharistie. D'emblée, ce nouveau Missel est fait pour unir les chrétiens, et d'abord les prêtres : au lieu d'avoir, comme par le passé, un cérémonial pour les évêques et un cérémonial pour les prêtres, ce nouveau Missel sera celui des évêques et des prêtres indistinctement, prévoyant même la possibilité pour les prêtres de concélébrer avec leur évêque ; de même, au lieu d'avoir, comme dans le Missel précédent, un cérémonial pour la Messe de tous les jours, et un autre pour la Messe dite *pro defunctis* (pour les défunts), le nouveau Missel présente un seul formulaire pour les deux types de Messes.

A-t-on bien remarqué que le Missel du pape Paul VI, ou *Novus Ordo Missae*, possède une unité plus intime encore : celle qui l'enracine dans toute la vie de l'Église ? Outre la possibilité d'adapter ici ou là le rite de la Messe à la culture de chaque pays ou région (inculturation), le nouveau Missel plonge la liturgie eucharistique dans le plus lointain passé de la tradition de l'Église, accomplissant ainsi un des principaux objectifs des rédacteurs dudit Missel. Cet enracinement du *Novus Ordo Missae* dans le passé et la tradition de l'Église est si réel et si profond que l'on peut, à bon droit, et sans heurter le bon sens et la raison, parler du nouveau Missel dans sa relation à l'ancien, promulgué par le pape Saint Pie V en 1570, en disant qu'il s'agit de l'Antiquité du Missel de Paul VI face à la Modernité du Missel tridentin, dit Missel de Saint Pie V.

De l'Antiquité du Missel de Paul VI : qu'est-ce que cela veut dire ? Tout d'abord, cela ne veut pas dire, bien évidemment, que le Nouveau Missel aurait existé temporellement avant le Missel de Saint Pie V ; mais, tout simplement, cela veut dire que la presque totalité des éléments liturgiques qui entrent dans la composition du Nouveau Missel remontent, dans leur existence et dans leur usage, à des époques antérieures, parfois de plusieurs siècles, par rapport aux temps où les éléments qui leur correspondent dans le Missel tridentin ont reçu leur première existence et usage. Notons bien que le pape Saint Pie V, en éditant le Missel, a eu pour principal souci de restaurer la liturgie selon les normes les plus anciennes, compte tenu des documents connus et utilisables à cette époque : *Nous avons estimé devoir confier cette charge à des savants choisis ; et, de fait, ce sont eux qui, après avoir soigneusement rassemblé tous les manuscrits, non seulement les anciens de Notre Bibliothèque Vaticane, mais aussi d'autres recherchés de tous les côtés, corrigés et exempts d'altération, ainsi que les décisions des Anciens et les écrits d'auteurs estimés qui nous ont laissé des documents relatifs à l'organisation de ces mêmes rites, ont rétabli le Missel lui-même conformément à la règle antique et aux rites des Saints Pères*⁸. Néanmoins, quelque quatre siècles plus tard, le Missel du pape Paul VI, révisé par le pape Saint Jean-Paul II en l'an

8. S. PIE V, pape, Bulle *Quo primum tempore*, Rome, 14 juillet 1570.

2002, affirme : *Aujourd'hui, au contraire, cette norme des Pères que visaient les correcteurs responsables du Missel de saint Pie V s'est enrichie par les innombrables études des savants. En effet, après la première édition du sacramentaire grégorien, en 1571, les anciens sacramentaires romains et ambrosiens ont été l'objet de nombreuses éditions critiques, de même que les anciens livres liturgiques hispaniques et gallicans. On a ainsi mis au jour quantité de prières, d'une grande qualité spirituelle, ignorées jusque-là. De la même manière, les traditions des premiers siècles, antérieures à la formation des rites d'Orient et d'Occident, sont d'autant mieux connues maintenant qu'on a découvert un nombre considérable de documents liturgiques* ⁹.

Un Missel de division ?

Dans beaucoup de pays, prêtres et fidèles se sont divisés entre partisans de la tradition liturgique, d'une part, et adeptes de la créativité liturgique inconsidérée, d'autre part. Pourquoi ? Sans prétendre donner une réponse complète à cette question, on peut néanmoins avancer le fait que, dès le début du XX^e siècle ¹⁰, plusieurs évêques se plaignaient, plus ou moins ouvertement, de l'ignorance du clergé et des fidèles en matière liturgique : *Si les fidèles deviennent de plus en plus indifférents à ce qui se passe à l'autel, c'est parce qu'ils ignorent trop l'acte essentiel de la Religion ; ne faut-il pas dire aussi qu'un grand nombre de prêtres célèbrent mal et sans piété parce qu'ils ont oublié ou ignorent trop le sens liturgique des prières de la sainte Messe ? Ils se bornent à répéter avec distraction des formules dont ils ont oublié le sens et dont l'origine et la portée leur échappent* ¹¹. *Combien de gens assistent à la Messe et n'en connaissent aucun symbolisme, aucun sens, aucune prière ! C'est la cérémonie traditionnelle, l'acte extérieur du culte religieux : on s'y rend, on y demeure, on se retire sans trop avoir pris garde aux saints mystères qui s'accomplissent à l'autel par le ministère sacerdotal. Que de fois on déplore cette attitude et cette inscience quand on est curé, et que l'on observe gravement la mentalité générale à l'égard du saint Sacrifice* ¹² !

Ignorance, inscience liturgique dans le clergé et chez les fidèles ? C'était il y a cent ans. Et aujourd'hui ? Cet état de choses s'est-il nettement amélioré ? On répondrait volontiers dans l'affirmative. Cependant un fait assez récent, vérifiable matériellement, semble contredire cet optimisme charitable. Voici. Au printemps 2003, le pape Saint Jean-Paul II publie sa Lettre encyclique *Ecclesia de Eucharistia* (L'Église vit de l'Eucharistie). Il s'agit d'une encyclique eucharistique, et donc liturgique. Sa lecture demande des connaissances déjà approfondies de la théologie sacramentelle, surtout de l'Eucharistie, ainsi que des connaissances réelles, solides en liturgie latine. Dans le tout premier

9. MISSEL ROMAIN, *Présentation Générale*, n. 8, Rome, 2002.

10. Rappelons que le pape Saint Pie X publia son encyclique *Pascendi Dominici Gregis*, sur les erreurs du modernisme, en 1907.

11. Mgr ABBET, Abbé de Saint-Maurice, 6 mai 1912, dans Dom E. VANDEUR, *La Sainte Messe*, Namur, 1924, p. 9.

12. Mgr MONESTÈS, Évêque de Dijon, 20 juin 1912, dans Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 10.

chapitre, intitulé *Mystère de la foi*, le pape, au cours du paragraphe numéroté 17, parle de l'épiclese ou invocation de l'Esprit-Saint en vue de la communion des fidèles au Corps et au Sang du Christ ; il cite Saint Ephrem, et le sens est clair : le pape parle de l'épiclese post-consécratoire. Or, dans l'édition belge préfacée par le Cardinal Danneels, sous le nom des éditions *Fidélité / Salvator / Éditions Saint-Augustin*, on trouve cette incise, après les mots du Souverain Pontife *épiclese eucharistique* : « [appel au Père pour la venue de l'Esprit-Saint sur le pain et le vin pendant le canon de la Messe avant la consécration, NDLÉ] ». Donc, un éditeur, sous la plume d'un prêtre (probablement), induit dans un contresens manifeste les lecteurs de cette encyclique ¹³.

Si cette ignorance liturgique n'explique pas seule la discorde entre partisans de l'une ou l'autre liturgie dans l'Église catholique de rite latin, on ne peut ignorer cette incidence pour essayer de comprendre le fait en question. Si on réfléchit bien, il est clair que, si on ignore tout ou partie de l'histoire des rites, on ne peut pas bien admettre une évolution quelconque dans la liturgie eucharistique : on va se raccrocher à ce tout petit peu que l'on connaît, c'est-à-dire le vécu depuis toujours, et on va devenir traditionaliste ; d'un autre côté, si on ignore tout ou partie de l'histoire des rites, on ne peut créer sans danger de nouveaux rites et de nouvelles cérémonies, qui manqueront de bases et d'assises solides, celles du passé, et on va devenir moderniste. Finalement, ceux qui restent au centre de la mêlée, toujours vertueusement obéissants à l'Église, ne pourront pas calmer les esprits des uns et des autres, manquant eux aussi de la science et de la culture liturgique nécessaire.

La concélébration

La concélébration ne fait pas partie de la Messe tridentine, sauf lors du cérémonial de l'ordination des prêtres. Cette dernière exception montre déjà qu'il s'agit là d'une pratique ancienne, sans doute à peu près constante dans l'Église. Saint Thomas d'Aquin mentionne cette tradition dans un *sed contra* de sa Somme Théologique : *Secundum consuetudinem quarumdam Ecclesiarum, sacerdotes, cum de novo ordinantur, concelebrant*

13. Les contacts, depuis vingt ans au moins, entre théologiens catholiques et orthodoxes, ont largement porté à notre connaissance, par voie de presse notamment, la portée théologique de l'épiclese tout au long de la liturgie eucharistique.

La réalité liturgique de l'épiclese post-consécratoire a été établie sans conteste et proposée à notre culture liturgique dans un article du *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie* (t. V, 1^{ère} partie, col. 142-184). On y apprend que, « d'une façon générale, toutes les liturgies ont le récit de la cène et les paroles du Sauveur *avant* l'épiclese » (col. 175), laquelle se compose des éléments suivants : « 1° une invocation à Dieu ; 2° la demande de transformer le pain et le vin au corps et au sang du Christ ; 3° la demande d'appliquer aux fidèles les effets du sacrement eucharistique », quoique « souvent l'un ou l'autre élément de cette prière est absent » (col. 144). De même, on peut y lire que Juan de Torquemada, un théologien du XV^e s., « admet que l'épiclese participe à la confection du corps du Christ, mais à la condition qu'on entende, par corps du Christ, son corps mystique », et que « le cardinal Bellarmin adopte cette opinion » (col. 169). Ce qui suppose que l'Eucharistie, déjà réalisée sacramentellement, soit envisagée comme communion, à laquelle l'épiclese post-consécratoire sert de préparation.

*episcopo ordinanti*¹⁴. Ce qui veut dire : *Selon la coutume de certaines Églises, les prêtres, lorsqu'ils sont ordonnés, concélébrent avec l'évêque qui les ordonne.*

La concélébration est permise lors de toutes les célébrations de la Messe de Paul VI, en accord avec les prescriptions particulières de l'Ordinaire du lieu. Elle est même recommandée lorsque c'est l'Évêque diocésain qui préside la célébration. Il s'agit donc là d'une réelle nouveauté introduite dans la célébration eucharistique par le Missel de Paul VI.

La concélébration reste libre : on ne peut obliger un prêtre à concélébrer ; tout prêtre reste libre de célébrer l'Eucharistie individuellement dans tel lieu de culte, sauf si une concélébration a lieu au même moment dans cet endroit¹⁵.

Selon la tradition de l'Église, la concélébration doit être peu fréquente dans la vie du prêtre : une fois suffit, le jour de son ordination. C'est la pratique de ceux qui célèbrent selon le Missel tridentin. Par contre, ceux qui célèbrent selon le *Novus Ordo Missae* concélébrent plus souvent, en général plusieurs fois sur l'année. Cette distinction se fonde sur l'histoire de l'Église elle-même, et sur toute l'économie de la Révélation.

Dans l'Ancienne Alliance, il n'y avait qu'un seul et unique Grand-Prêtre pour célébrer la liturgie dans un seul et unique lieu : le Temple de Jérusalem. Aujourd'hui, dans l'Alliance Nouvelle, nous n'avons également qu'un seul et unique Grand-Prêtre : le Christ, l'Oint du Seigneur, Celui sur qui repose l'Esprit de Dieu. Mais, précisément, parce qu'il est oint de l'Esprit de Dieu, le Christ peut imprimer dans l'âme de certaines personnes (des hommes uniquement) sa propre image spirituelle de Christ-Prêtre : c'est ce qu'on appelle l'ordination des prêtres. Ainsi, ordonnés par l'Église au Nom du Christ, des milliers et des milliers de prêtres peuvent s'en aller de par le monde, sur l'Ordre du Christ, afin d'y annoncer la Bonne Nouvelle du Salut et de célébrer, dans les églises du monde entier, la Liturgie de la Nouvelle Alliance.

Comprise ainsi, selon l'économie même de la Révélation, la concélébration, fidèle à son but qui est de manifester l'unité du sacerdoce, est plutôt relative à l'Ancienne Alliance telle qu'elle est accomplie en plénitude et parfaitement réalisée dans la Nouvelle Alliance, dont l'Eucharistie est le sacrement. Par contre, le fait de ne pas concélébrer ou de concélébrer rarement est plutôt relatif à l'Alliance Nouvelle dont les prêtres sont ordonnés pour rejoindre le Peuple de Dieu, là où il est, dans les différentes parties de l'Église locale, et pour célébrer avec lui la Liturgie du Christ mort et ressuscité. En ce sens, la concélébration est un élément supplémentaire pour affirmer le caractère ancien du *Novus Ordo Missae*, et le caractère nouveau du Missel tridentin.

14. S. THOMAS D'AQUIN, *Summa Theologica*, p. IIIa, q. 82, a. 2, sed contra.

15. CODE DE DROIT CANONIQUE, Canon 902.

L'autel face au peuple

Que ce soit dans la Messe tridentine ou dans celle de Paul VI, il est possible de célébrer face au peuple ou bien dos au peuple. Il est vrai que ceux qui célèbrent la Messe tridentine le font d'ordinaire dos au peuple, et les autres face au peuple. De plus, cette alternative n'est pas possible dans toutes les églises. Seules celles qui possèdent un maître-autel situé à la croisée du transept, entre la nef d'une part et le chœur d'autre part, sont des lieux où les deux modes de célébration sont possibles, que l'on dise la Messe tridentine ou celle de Paul VI. Un des meilleurs exemples est celui de la basilique Saint-Pierre de Rome, où le pape, sous le baldaquin central, célèbre toujours face au peuple assemblé dans la nef, et dos aux prélats, aux chanoines et au clergé présents dans les stalles du chœur, au pied de la gloire du Bernin. On notera d'ailleurs que cette basilique n'est pas orientée, c'est-à-dire tournée vers l'Orient, et donc que, lorsque le pape célèbre face au peuple, il le fait néanmoins tourné vers l'Orient, qui se trouve du côté de la porte d'entrée de la basilique.

Ces autels situés à la croisée du transept, entre la nef des fidèles et le chœur du clergé, sont les quelques vestiges d'une pratique communément répandue, plus en Italie qu'en France par exemple, surtout avant le Moyen-Âge, c'est-à-dire à une époque où n'était pas encore répandue la coutume d'adosser le maître-autel à un mur ou à un retable. À cette époque en effet, *l'autel était dressé tantôt dans l'abside même, tantôt entre les deux petits escaliers qui, dans un grand nombre d'églises, conduisaient à l'abside... ; en ce cas l'autel était posé sur un socle qui le mettait de plain-pied avec le presbyterium. Une disposition un peu différente consistait à élever l'autel dans la nef, à une distance plus ou moins grande de l'abside ; cette disposition paraît avoir été la plus fréquemment adoptée*¹⁶. Des cancels, c'est-à-dire des grilles en bois ou en métal ou bien encore des murettes fort peu élevées¹⁷, nous dit Eusèbe, entouraient l'autel placé au centre du sanctuaire afin d'empêcher la foule d'en approcher de trop près¹⁸.

Ainsi, il semble bien que les autels permettant de célébrer face au peuple soient des monuments plus anciens que les autres autels. Comme ces derniers sont le plus souvent des œuvres d'art remarquables, ils ont été maintenus en place lors de la réforme liturgique demandée par le Concile Vatican II, et, pour permettre une célébration de la Messe face au peuple, on a installé, devant l'ancien maître-autel, un nouvel autel, mobile ou fixe.

Rappelons-nous bien que les chrétiens doivent être des adorateurs en esprit et en vérité (cf. Jn 4, 23) et qu'ils peuvent prier dans toutes les positions, vers le Nord, vers le Sud, vers l'Est ou vers l'Ouest, et aussi debout, assis, ou même couchés (bien que cette dernière position soit plutôt réservée à la sphère privée). La liturgie de la Nouvelle Alliance ne tient pas compte de notre position physique dans l'univers : notre prière doit

16. DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DE LITURGIE (DACL), t. I, 2^e partie, col. 3172, art. Autel.

17. Ibid., col. 3175.

18. DACL, t. II, 2^e partie, col. 1824, art. Cancel. — Eusèbe, PG, t. XX, col. 869.

être une prière accomplie en esprit et en vérité. On peut donc prier face à l'autel, ou tout autour de lui : face à l'autel, comme dans la Messe tridentine, ou tout autour de lui, comme dans la Messe de Paul VI.

La Messe tridentine pro defunctis (pour les défunts)

La Messe tridentine *pro defunctis* est célébrée en faveur des âmes du Purgatoire. Cette Messe se rapproche le plus de la Messe de Paul VI en vertu de trois points au moins :

- omission du Psaume 42 lors des prières du début de la Messe (prières au bas de l'autel) ;
- omission de la bénédiction de l'eau à l'offertoire ;
- omission des baisers à la messe solennelle.

On trouvera dans le Missel de Saint Pie V (Ritus servandus in celebratione Missae, Titre XIII, *Ce qu'on omet aux Messes des défunts*, § 1 et 2) le détail des changements que le célébrant observe lorsqu'il célèbre la Messe *pro defunctis* :

1. *À la messe des défunts, avant la confession on ne dit pas le psaume : Iudica me, Deus, mais, ayant dit l'antienne : Introibo ad altare Dei, et la réponse du ministre : Ad Deum, qui laetificat, etc. on dit : V/. Adiutorium nostrum, et la confession, avec le reste comme marqué plus haut. Lorsque le célébrant commence l'antienne de l'introït à l'autel, il ne se signe pas, mais, la main droite étendue, il fait le signe de croix sur le livre, comme s'il faisait une bénédiction, la main gauche posée sur l'autel. On ne dit pas : Gloria Patri, mais après le psaume on répète : Requiem aeternam ; et on ne dit pas Gloria in excelsis, ni Alleluia, ni Iube, Domine, benedicere, ni Dominus sit in corde meo ; on ne baise pas le livre à la fin, et on ne dit pas Per evangelica dicta. On ne dit pas le Credo, on ne bénit pas l'eau à verser dans le calice, on dit cependant la prière : Deus, qui humanae substantiae, etc. Lorsqu'il se lave les mains à la fin du psaume Lavabo inter innocentes, le prêtre ne dit pas Gloria Patri. À l'Agnus Dei, on ne dit pas : miserere nobis, mais on le remplace par : dona eis requiem ; ni la troisième fois : dona nobis pacem ; on le remplace par : dona eis requiem sempiternam ; et on ne se frappe pas la poitrine. On ne dit pas la première prière avant la Communion, c'est-à-dire : Domine Iesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis, etc., et on ne donne pas la paix. À la fin, on ne dit pas : Ite missa est, ni Benedicamus Domino, mais : Requiescant in pace. Et on ne donne pas la bénédiction, mais après avoir dit : Placeat et baisé l'autel, on dit, comme plus haut : In principio erat Verbum, etc. Tout le reste comme aux autres messes.*

2. *À la messe solennelle on n'encense pas l'autel à l'introït, et le sous-diacre, lorsqu'il a fini l'épître, ne baise pas la main du célébrant ni ne reçoit sa bénédiction. Le diacre ne demande pas la bénédiction ni ne baise la main du célébrant ; on ne porte pas les luminaires à l'évangile et on ne porte pas l'encens, il n'y a que deux acolytes sans chandeliers qui se tiennent l'un à droite à l'autre à gauche du sous-diacre tenant l'évangélaire. On n'encense pas le livre, ni le célébrant à la fin, et on ne porte pas le livre des évangiles à baiser. Les oblats et l'autel sont encensés comme ci-dessus ;*

on encense le célébrant seul, et on n'encense pas les autres. Le sous-diacre ne tient pas la patène derrière le célébrant ; mais au moment de l'élévation du Saint-Sacrement, il l'encense étant à genoux du côté de l'épître. Lorsque les ministres donnent quelque chose au célébrant à cette messe, ils ne baisent ni sa main ni la chose donnée.

Un liturgiste du début du XX^e siècle, Dom Eugène Vandeur, moine de Maredsous, explique pourquoi le prêtre, lorsqu'il célèbre la Messe *pro defunctis*, omet ces différentes actions liturgiques : *La messe des défunts en effet et celle du temps de la Passion sont des messes qui ont gardé plus que d'autres la simplicité antique du rite. Le psaume Judica, d'institution assez tardive, n'a pas été ajouté à ces deux offices si remplis encore des charmes austères de la liturgie primitive. Une fois pour toutes, rappelons que cette liturgie restait plus enracinée dans le sentiment populaire...*¹⁹. Ainsi, lorsqu'on retrouve certaines actions liturgiques du Missel de Paul VI dans le Missel de Saint Pie V, ce n'est pas dans l'Ordinaire de la Messe que nous les rencontrons, mais bien plutôt dans une Messe particulière, la Messe *pro defunctis*, une célébration de la Messe beaucoup plus ancienne que la Messe de Saint Pie V proprement dite. C'est un argument de plus pour parler d'une antiquité certaine du Missel de Paul VI par rapport au Missel de Saint Pie V.

19. Dom E. VANDEUR, *La Sainte Messe, Notes sur sa liturgie*, Namur, 1924, pp. 78-79.

Multiplés différences entre les deux Missels

S'il y avait jusqu'à 100 différences entre la Messe de Saint Pie V et celle de Paul VI, on ne trouverait pas 10 différences qui ne seraient explicables que par l'introduction d'un nouveau rite dans la liturgie eucharistique²⁰. Autrement dit, plus de 90 % des différences remarquées entre les deux Missels s'expliquent en montrant que tel rite de la Messe de Paul VI est plus ancien que tel rite correspondant dans la Messe de Saint Pie V. Voici les principales différences.

1° Les ornements

Il y a peu de différence entre les ornements utilisés lors de la célébration du *Novus Ordo Missae* par rapport à ceux de la Messe tridentine. Un premier changement a lieu dès 1967 avec la publication de l'instruction *Tres abhinc annos*, qui déclare : *On peut toujours omettre de porter le manipule*²¹. Le *Novus Ordo Missae* de 1969 opte pour une omission constante du port du manipule, qui n'est plus considéré comme un ornement liturgique de l'un ou l'autre des ministres sacrés, prêtre, diacre ou sous-diacre²². Une telle option semble être justifiée, entre autres, par le fait que beaucoup de liturgistes considèrent que l'origine du manipule est obscure, même si son usage est fort ancien²³.

L'usage du manipule n'est pas interdit lors de la célébration du *Novus Ordo Missae*²⁴. Néanmoins, étant donné que, depuis le XI^e siècle, le manipule a été considéré comme l'ornement propre du sous-diacre, et que le sous-diaconat, dans l'Église latine, a été supprimé en 1972²⁵, il apparaît clairement que cet ornement liturgique n'a plus sa raison d'être et donc que son usage ne se justifie plus.

La promulgation du *Novus Ordo Missae* de 1969 a introduit une autre différence concernant les ornements : le célébrant porte l'étole, non pas croisée sur la poitrine, comme dans la Messe tridentine, mais bien pendante à droite et à gauche. C'est la façon la plus ancienne de porter l'étole : *Le prêtre croise l'étole sur la poitrine à la messe. L'évêque laisse tomber les deux bras de l'étole droit de col, et cela, pensent quelques uns, en raison de sa croix pectorale. Peut-être est-il plus vrai de dire qu'il observe l'usage antique et primitif du port de l'étole*²⁶.

20. Telles les nouvelles prières de l'offertoire de la Messe.

21. Sacrée Congrégation des Rites, *Tres abhinc annos*, 4 mai 1967, n. 25.

22. *Institutio Generalis Missalis Romani*, 1969, n. 297 et sv.

23. *DACL*, t. X, 1^e partie, col. 1412, art. Manipule.

24. P.A.M. MUTEL et P. FREEMAN, *Cérémonial de la Sainte Messe à l'usage ordinaire des paroisses*, chez Artège, 2010, p. 20, note 6.

25. S.S. Paul VI, *Ministeria Quaedam*, Lettre apostolique en forme de *motu proprio* réformant la discipline de la tonsure, des ordres mineurs et du sous-diaconat dans l'Église latine, 15 août 1972.

26. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 53.

2° Les rites d'ouverture

Aujourd'hui comme hier, la cérémonie de la Messe, sous l'une ou l'autre forme, possède divers modes d'ouverture. La Messe d'un jour de fête ou d'un dimanche célébrée dans une grande église ne s'ouvre pas comme la Messe dite pendant la semaine pour quelques fidèles seulement. Les rites d'ouverture ont varié au cours des siècles, selon la célébration dont il s'agit.

En résumé, les rites d'ouverture constituent toujours une préparation pénitentielle, plus ou moins longue et élaborée, variant dans le temps et dans l'espace. La cérémonie pénitentielle du Missel de Paul VI, entendue sous les différentes formes proposées par le Missel, reprend exactement, quoique d'une manière assez brève, la cérémonie pénitentielle des Messes papales des VIII^e et IX^e siècles. À Rome en effet, le pape, pour certains dimanches et fêtes, réunissait son clergé et les fidèles dans une église déterminée. Ensuite, tous partaient en procession vers l'église où le Saint Sacrifice devait être célébré. Cette église était appelée *station*, étant le but final de la procession du jour. Durant cette procession, tout le peuple chantait, implorant la miséricorde de Dieu au chant des *Kyrie eleison, Christe eleison*, et d'autres invocations exprimant le regret des péchés et la confiance en la clémence infinie du Père. Les chants cessaient lorsque tous étaient arrivés à l'église de la célébration et le pape priait le Seigneur sur le peuple rassemblé. Il concluait la procession, et commençait la Messe par la prière appelée aujourd'hui collecte, de *collectum*, qui veut dire *rassemblé* : le pape priait sur le peuple de Dieu rassemblé dans le temple.

Ce que nous venons d'évoquer nous montre quelle est l'origine des rites d'ouverture de la Messe, de l'une et l'autre forme. Les documents les plus anciens en témoignent, ainsi que le rapporte Dom Vandeur : *Le Kyrie, usage bien romain, populaire, est le résidu de la prière litanique qui, à Rome, forma jadis, semble-t-il, le début de la liturgie du sacrifice. Cela est si vrai que, au VIII^e siècle, on omettait le Kyrie de la messe aux jours de station, d'ordination, et autres, où la litanie entière avait déjà été chantée*²⁷. *Le mot collecte vient du latin collecta, réunie, parce que cette prière se disait au moment où l'assemblée, collectio, achevait de se réunir à la basilique où se faisait la statio avec messe ; de là son nom de Oratio ad collectum, oraison sur l'assemblée réunie ; on a dit simplement collecta pour abrégé. Telle est la vraie origine du mot*²⁸.

La simplicité des rites d'ouverture de la Messe de Paul VI est la seule qui relate vraiment les anciens rites d'ouverture. Les ajouts du Psaume *Judica me* et des autres prières dans les rites d'ouverture du Missel de Saint Pie V prouvent clairement que cette partie de la Messe tridentine est plus tardive par rapport à son correspondant dans le *Novus Ordo Missae*.

27. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 96.

28. *Ibidem*, pp. 104-105.

3° L'hymne *Gloria in excelsis*

Cette hymne est fort ancienne et fait partie de la Messe tridentine et de la Messe de Paul VI. Il s'agit d'une hymne sacrée de provenance grecque comme le Kyrie, et, originellement, semble-t-il, faisant corps avec lui pour compléter la litanie²⁹. On peut donc y appliquer ce que nous venons de dire au sujet des rites d'ouverture. De plus, on notera que les rubriques de la Messe tridentine prescrivent plus souvent la récitation ou le chant de cette hymne que ne le font celles de la Messe de Paul VI. En cela, le *Novus Ordo Missae* se montre plus fidèle aux anciennes pratiques liturgiques : *Bien longtemps, il ne fut permis de chanter le Gloria in excelsis qu'à Noël au commencement de la messe de la nuit, à raison des premiers mots. Le pape Symmaque, vers l'an 500, étendit ce privilège aux dimanches et aux fêtes des martyrs, mais pour les évêques seuls, les prêtres ne pouvaient réciter l'hymne qu'au jour de Pâques... À la fin du XI^e siècle, la faculté n'est plus limitée*³⁰.

4° La prière des fidèles

Dans la Messe de Paul VI, la prière des fidèles apparaît parfois comme une nouveauté. Souvent confiée à des laïcs, la proclamation des intentions de prière témoigne d'une plus grande participation des fidèles à la liturgie, tel que l'a voulu le Concile Vatican II. Pourtant la prière des fidèles a fait partie de certains ordinaires de la messe bien antérieurs à la Messe tridentine, fait dont on retrouve un vestige dans cette dernière. *Le Credo étant dit, le prêtre baise l'autel, se retourne vers le peuple et prononce à voix haute : Dominus vobiscum ; on lui répond : Et cum spiritu tuo. Puis, invitant à la prière, le célébrant ajoute : Oremus : prions... Mais contrairement à la rubrique ordinaire, il ne récite pas d'oraison. Il semble que quelque chose a disparu ici, ce qu'on appelait la prière des fidèles... C'est une espèce de litanie chantée par un diacre, auquel le peuple répondait par le Kyrie eleison et que terminait l'oraison du célébrant... Mgr Duchesne suppose que les oraisons solennelles du vendredi-saint où sont représentées à Dieu les besoins de l'Église, et où l'on prie pour les différentes classes de la hiérarchie sacrée, faisait autrefois partie de la messe romaine ordinaire. Il ajoute : Rien, dans leur teneur, ne les rattache spécialement aux solennités de la Passion et de la Pâque. Ce sont des prières pour les besoins ordinaires de l'Église... (p. 172)*³¹.

5° La procession de l'offertoire

La procession de l'offertoire, remise en honneur dans le *Novus Ordo Missae*, remonte certainement aux premiers siècles du christianisme. Il en reste peu de chose dans la Messe tridentine : *Ayant dit : Oremus, le prêtre récite tout bas une antienne désignée dans le missel sous le nom d'offertoire. Pour bien comprendre la raison de cet offertoire, rappelons brièvement la cérémonie de l'offrande. C'était le moment où les fidèles présentaient au prêtre les dons destinés soit au Sacrifice, soit à son entretien personnel. S. Justin au II^e siècle dit déjà : Alors*

29. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 98.

30. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 99.

31. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 136-137.

on apporte du pain et une coupe de vin et d'eau à celui qui préside les frères. Une procession s'organise. Les hommes d'abord, puis les femmes déposent leurs offrandes de pain et de vin sur des nappes blanches. Viennent ensuite le clergé, les prêtres, les évêques, le pape lui-même ; leurs offrandes consistent uniquement en pain. De tous ces pains on fait un choix ; les pains réservés au Sacrifice seront tantôt consacrés ; du vin offert on verse une partie dans le calice du célébrant. Le pain destiné à la consécration est pris sur l'offrande du clergé ; le vin sur celle du peuple... Jusqu'au XI^e siècle, le pain et le vin furent ainsi offerts par les fidèles. Peu à peu cet usage tomba en désuétude... L'usage s'est maintenu de l'offrande aux messes de requiem. L'on comprendra maintenant ce qu'était l'offertoire. On appelait ainsi l'antienne, le psaume ou le répons chanté pendant la cérémonie de l'offrande... Lorsque l'offrande ne se fit plus, on se contenta de chanter l'antienne ³².

6° La préparation du calice

La préparation du calice a subi deux changements dans le Novus Ordo Missae. Le premier : le célébrant ne bénit plus l'eau ; le second : le ministre qui verse l'eau dans le calice à la messe solennelle est le diacre, et non plus le sous-diacre (ordre qui n'est plus conféré). Ces deux changements manifestent en effet une pratique liturgique plus ancienne dans laquelle le célébrant, ou le diacre, formait une croix avec l'eau qu'il versait dans le calice. Dans la Messe tridentine, le diacre verse le vin dans le calice ; puis le sous-diacre y ajoute quelques gouttes d'eau que le célébrant bénit. Au VIII^e siècle, à la messe papale – et l'usage actuel vient de là – un sous-diacre va demander de l'eau (fontem) à la scola, il la reçoit des mains de l'archiparaphonista et la porte à l'archidiaque qui en verse ce qui convient dans le calice en faisant une croix... En commençant la dernière des prières susdites [Deus, qui humanae substantiae...], le prêtre bénit l'eau. Le signe de la croix se faisait jadis sur le vin et sur l'eau, tandis qu'on les versait tous deux ensemble ou à peu près. Ce signe de croix n'est venu que parce qu'on disait, comme dans le rite mozarabe, *In nomine Patris*, etc., sur l'eau et sur le vin... Ces paroles ont disparu ; on a continué cependant à faire ce signe de croix aux premiers mots de l'oraison. Aux messes des morts on ne disait point *In nomine Patris* ; d'où encore la coutume de ne pas bénir l'eau à ces messes... Très anciennement, avons-nous vu, le célébrant versait l'eau dans le calice en formant une croix... C'est seulement quand on introduisit la prière précédente [Deus, qui humanae substantiae...] qu'il bénit directement l'eau. Remarquons que le privilège réservé au sous-diacre de verser l'eau à la messe solennelle remonte au XIV^e siècle. Jusque-là, comme aujourd'hui encore chez les Chartreux, c'était le diacre qui versait l'eau aussi bien que le vin ³³.

7° Les prières de l'offertoire

Plusieurs prières de l'offertoire du Missel tridentin ont été supprimées ou remplacées par d'autres. Ce changement a donné lieu à beaucoup de discussions, qui ne sont pas encore closes.

32. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 137-140.

33. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 144-147.

Il est vrai que *Lex orandi, lex credendi* : la loi de notre prière est la loi de notre foi, c'est-à-dire que la liturgie, et notamment les prières qu'elle renferme, est une source de notre foi. Mais il est tout aussi vrai que *Lex credendi, lex orandi* : ce qui fait le fondement de notre foi, nous l'exprimons volontiers dans notre liturgie et particulièrement dans nos prières. Or, si notre foi ne varie pas quant aux dogmes et aux points de doctrine considérés comme *de fide* ou certains, il existe quantité de questions doctrinales ouvertes à la discussion et dont la solution peut varier avec le temps. Rappelons-nous la discussion au sujet de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, qui dura plusieurs siècles avant sa définition dogmatique en 1854. Il s'ensuit que certaines prières, soit par leur contenu doctrinal, soit par leur place à tel ou tel endroit dans l'action liturgique, peuvent refléter l'une ou l'autre opinion théologique de l'époque où elles furent composées. Ainsi, il est assez clair que certaines prières de l'offertoire de la Messe tridentine, tel que : *Suscipe, sancte Pater ; Offerimus ; Suscipe, sancta Trinitas*, qui, sans équivoque possible, supposent que ce qui est alors offert c'est déjà le Corps et le Sang du Christ, ne se trouvent pas à leur place : lors de leur introduction dans la liturgie de la Messe, elles n'auraient pu trouver place qu'après la consécration du pain et du vin. D'ailleurs, l'ajout de ces prières est fort tardif et elles manifestent à elles seules le caractère neuf et récent de la Messe tridentine par rapport au *Novus Ordo Missae*.

Ces prières, appelées aussi petit canon à raison de leur similitude avec le canon proprement dit de la messe, ne sont pas mentionnées chez les liturgistes du moyen-âge. Les anciens Ordines romani ne font aucune mention des prières usitées aujourd'hui... Les prières actuelles de l'offertoire ne sont pas marquées dans les anciens livres... Au temps d'Innocent III, l'Église romaine ne les avait pas encore ; on les y trouve au XIV^e siècle³⁴. L'offertoire débutait par le Dominus vobiscum et un Oremus ; alors venait l'offrande tandis qu'on chantait l'antienne de l'offertoire. La prière qui suivait était l'oraison dite secrète avec le Per omnia saecula ; c'était tout³⁵. Anciennement, toute l'oblation a dû se faire en silence... Longtemps il n'y eut, à l'oblation romaine, que l'offertoire et la prière dite secrète³⁶.

Le R.P. Pierre Lebrun commente : « Durant plusieurs siècles le Prêtre, après avoir dit *Oremus*, demeurait absolument en silence pendant l'Oblation jusqu'à la Secrète »³⁷. « Jusqu'au onzième siècle, suivant l'Ordre Romain, on ne récitait point d'autres prières sur les oblations que la Secrète. Le Micrologue, vers l'an 1090, le marque expressément. Cette prière en effet exprime l'oblation de nos dons ; et d'ailleurs l'oblation est essentiellement dans le Canon »³⁸.

34. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 140-141.

35. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 165.

36. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 140-141.

37. R.P. Pierre LE BRUN, prêtre de l'Oratoire, *Explication des prières et des cérémonies de la Messe*, t. 1, Nouvelle édition, Paris-Lyon, 1860, p. 246.

38. *Ibid.*, p. 262.

Quant aux prières de l'offertoire du Novus Ordo Missae, en voici le texte original latin :

- pour le pain : *Benedictus es, Domine, Deus universi, quia de tua largitate accepimus panem, quem tibi offerimus, fructum terrae et operis manuum hominum : ex quo nobis fiet panis vitae ;*
- pour le vin : *Benedictus es, Domine, Deus universi, quia de tua largitate accepimus vinum, quod tibi offerimus, fructum vitis et operis manuum hominum : ex quo nobis fiet potus spiritalis.*

Par ces prières, prises seules, hors de leur contexte, qui est celui de la Messe, on pourrait dire que ce qui est offert à Dieu par l'Église, ce n'est que du pain et du vin, et non le propre Sacrifice du Christ. Mais, replacées dans leur contexte, ces prières ont tout leur sens. En effet, par elles, l'Église rend grâces au Seigneur d'être en mesure de célébrer le Sacrifice eucharistique qui ne pourrait pas se réaliser si ce pain et ce vin, reçus de la largesse de Dieu et de sa Providence, et réalisés grâce au travail des hommes (dont la collaboration est également une largesse de Dieu), n'étaient pas là présents sur l'autel : sans matière pour le sacrement, il n'y aura pas de Sacrifice offert. La destination de cette matière est clairement exprimée dans les mots *panis vitae* pour le pain, et dans les mots *potus spiritalis* pour le vin.

8° Le lavement des mains

Après l'offrande, ou après l'encensement de l'autel et du célébrant, ce dernier se lave les mains, au moins le pouce et l'index. Dans la Messe tridentine, le célébrant récite à ce moment le psaume 25, en commençant par le verset 6 et continuant jusqu'à la fin. Selon un usage plus ancien, le célébrant ne récitait que le seul verset 6 de ce psaume. De plus, l'usage du psaume 25 n'était pas commun et en plusieurs lieux on récitait le verset 4 du psaume 50 : *Amplius lava me Domine ab iniquitate mea : et a peccato meo munda me*, et la suite du psaume. *Depuis le XI^e siècle, le prêtre dit le verset Lavabo inter innocentes manus meas... et le reste du psaume 25^e. Ce reste ne se rapporte guère à la cérémonie... Jadis on ne disait que le verset Lavabo. Les Dominicains ne récitent que les trois premiers versets du psaume. Ailleurs on disait Amplius lava me et la suite du psaume 50^e 39.*

Dans le Novus Ordo Missae, le prêtre se lave les mains en disant le seul verset 4 du psaume 50, selon cette forme originale latine : *Lava me, Domine, ab iniquitate mea, et a peccato meo munda me*. L'usage du psaume 50 pour la cérémonie du lavement des mains est en effet d'une plus grande antiquité.

9° La secrète dite à voix haute ; signification du mot

Le nom de la prière qui clôt l'offertoire a changé. Dans la Messe tridentine, elle s'appelle *secretæ*, secrète. Dans le Novus Ordo Missae, elle s'appelle *oratio super oblata*, prière sur les offrandes. Ce nouveau nom est en réalité très ancien, plus ancien que celui

39. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 159.

de secrète, et donne un sens tout à fait clair à la fonction de cette prière : demander à Dieu sa bénédiction sur le pain et sur le vin qui vont être bientôt consacrés.

Dans tous les anciens Sacramentaires, la prière secrète était appelée Oratio super oblata, prière sur l'oblation, parce qu'elle se dit sur le pain et le vin qui ont été offerts. Cela est si vrai que dans certains missels, il est dit que le prêtre étendra les mains sur le calice en la récitant. C'est donc, dans la liturgie romaine, le nom le plus ancien de la secrète. On l'appelait aussi Oratio plebis, c'est-à-dire la prière que l'on dit quand il ne reste plus à l'église que le peuple fidèle, le peuple saint comme le nomme le canon, sed et plebs tua sancta. En effet, les catéchumènes étaient sortis. Ceci expliquerait, d'après les liturgistes, le mot secrète lui-même. Ce n'est pas, disent-ils, parce qu'on récite cette prière à voix basse, qu'on l'appelle ainsi. Non ; aucun ancien missel remarque qu'elle doit être dite à voix basse. Anciennement, on la disait toujours à haute et intelligible voix comme suite naturelle à l'Oremus du début de l'offertoire. Notons enfin que dans le rite ambrosien, elle est toujours récitée à haute voix.

Le mot secrète vient du latin secernere qui a pour participe secretum, et qui signifie séparer. On ne la récitait que lorsqu'on avait séparé les fidèles des catéchumènes et pénitents... D'autres liturgistes lui donnent ce nom de secrète, parce qu'elle se dit sur le pain et le vin destinés au saint Sacrifice, et séparés des offrandes destinées à servir d'eulogies [ou pain béni]... Presque toutes les secrètes demandent à Dieu qu'il reçoive favorablement les dons qui sont à l'autel, et que, par sa grâce, il nous mette en état de lui être nous-mêmes présentés comme des hosties qui lui soient agréables ⁴⁰.

10° Les nouvelles Prières eucharistiques

Si le Missel de Saint Pie V ne possède qu'une seule Prière eucharistique, qui est le Canon romain, le Missel de Paul VI en possède quatre, dont la première est le même Canon romain. Le Novus Ordo Missae contient donc trois nouvelles Prières eucharistiques, entièrement composées pour le nouveau Missel. Contrairement aux autres changements, il s'agit bien ici d'une nouveauté. Il faut pourtant remarquer que ces nouvelles Prières eucharistiques n'ont pas été composées sans référence à des modèles très anciens, pris dans l'une ou l'autre liturgie.

Sans contredit la réforme la plus audacieuse de la liturgie fut l'introduction de nouvelles et diverses prières eucharistiques. On peut lire le noyau du Canon romain, notre première prière eucharistique actuelle, dans le Traité des sacrements de saint Ambroise de Milan. La liturgie romaine n'a pas connu d'autre prière eucharistique que celle-là, remaniée, sans doute, et mise en une forme littéraire très noble et très belle, au temps de saint Grégoire le Grand.

Quels ont été les motifs qui ont pu provoquer une telle nouveauté, dont le Pape Paul VI se fit le promoteur. Ces motifs sont complexes, certains sont authentiques, d'autres hypothétiques.

40. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 165-167.

*Une chose est certaine et elle est confirmée par des faits. Le groupe qui étudiait l'eucharistie était sensible à l'absence de toute épiclese explicite dans notre Canon romain. Le Pape Paul VI, lui-même, semble avoir été impressionné par cette absence et intéressé par l'introduction d'une épiclese, utile pour la catéchèse des fidèles et leur compréhension de l'activité de l'Esprit-Saint, notamment dans l'eucharistie. On ne songeait pas à ce moment à de nouvelles prières eucharistiques mais à une introduction d'une épiclese dans la prière eucharistique utilisée jusqu'ici*⁴¹.

Après quelques tentatives d'introduction, dans le Canon romain, d'une épiclese avant et après la consécration, ainsi que certains essais de corrections ici et là, les conclusions furent nettes. On ne pouvait songer à détériorer un monument littéraire antique, avec d'ailleurs peu d'avantages réels. C'est alors que fut émise l'idée ou bien de reprendre dans notre liturgie des anaphores orientales, ou bien de composer de nouvelles prières eucharistiques qui auraient ces qualités désirées. On ne peut pas exclure non plus le désir d'introduire une certaine variété dans les célébrations⁴².

11° La Prière eucharistique dite à voix haute

Le fait que la Prière eucharistique soit dite à voix haute ou à voix basse n'est pas laisser à la libre appréciation de tout un chacun. En effet, d'une part, le fait de dire la Prière eucharistique ou Canon à voix basse ne peut être condamné, et donc ne peut être interdit : *Si quelqu'un dit que le rite de l'Église romaine, selon lequel une partie du canon et les paroles de la consécration sont prononcées à voix basse, doit être condamné... : qu'il soit anathème*⁴³. D'autre part, le fait de dire la Prière eucharistique à voix haute lors de la célébration de la Messe selon le Novus Ordo Missae fait partie intégrante du cérémonial : *Entre tout ce qui revient au prêtre, c'est la prière eucharistique qui occupe la première place, car elle est le sommet de toute la célébration*⁴⁴. *La nature des parties présidentielles exige qu'elles soient prononcées clairement et à haute voix, et qu'elles soient écoutées attentivement par tous*⁴⁵. *La prière eucharistique exige que tous l'écoutent avec respect et en silence, mais aussi qu'ils y participent par les acclamations prévues dans le rite lui-même*⁴⁶. De plus, le législateur recommande que, selon les conditions de la célébration, le célébrant chante les paroles de la Prière eucharistique pourvue de partitions musicales : *Valde convenit ut sacerdos partes Precis eucharisticae, quae notis ditantur, cantu proferat*⁴⁷.

41. A. NOCENT, *Le renouveau liturgique, Une relecture*, Paris, Beauchesne, 1993, p. 40.

42. Ibid., p. 42.

43. Concile de Trente, Session XXII, chap. 9, canon 9. Denzinger, 1759.

44. Présentation Générale du Missel Romain, année 1975, n° 10. Institutio Generalis Missalis Romani, anno 2002, n° 30.

45. Présentation Générale du Missel Romain, année 1975, n° 12. Institutio Generalis Missalis Romani, anno 2002, n° 32.

46. Présentation Générale du Missel Romain, année 1975, n° 55.

47. Institutio Generalis Missalis Romani, anno 2002, n° 147.

On ne peut nier qu'au II^e siècle le célébrant disait à haute voix la prière eucharistique. Au V^e siècle, à l'époque du pape Innocent I (401-417), il appert que l'usage contraire est déjà de règle à Rome. Au VI^e siècle il était en vigueur en Orient, puisque l'Empereur Justinien, en 565, ordonne aux évêques et aux prêtres de faire la divine oblation... de manière à se faire entendre du peuple fidèle. Il y a donc réaction ⁴⁸. L'usage de dire la Prière eucharistique à voix haute est donc manifestement plus ancien que celui de dire cette Prière à voix basse : le Novus Ordo Missae apparaît encore ici plus antique que le Missel de Saint Pie V.

12° L'acclamation *Mysterium fidei*

Ces deux mots, *Mysterium fidei*, sont inclus dans les paroles de la consécration du vin lors de la célébration de la Messe tridentine. Dans le Novus Ordo Missae, ces mots ne se disent plus à ce moment, mais bien après la consécration et l'élévation du calice. Ils sont prononcés par le célébrant ou, éventuellement, par le diacre ⁴⁹. Cette façon de procéder était celle en usage à l'époque où ces paroles furent introduites dans la liturgie : *Le mysterium fidei semble d'origine gallicane ; peut-être a-t-il été une exclamation proférée en ce moment, par un autre que le prêtre, le diacre par exemple* ⁵⁰.

13° Le Notre Père

La prière du Notre Père, que nous tenons du Seigneur lui-même, se rencontre dans presque toutes les liturgies. Nous la trouvons dans la Messe tridentine tout comme dans le Novus Ordo Missae. La seule différence consiste en ceci : dans la Messe tridentine, le Notre Père est récité ou chanté par le célébrant seul ; dans le Novus Ordo Missae, tous récitent ou chantent l'Oraison dominicale. Cette dernière façon de faire est très ancienne, plus ancienne que l'autre.

Dans l'Église grecque, le peuple entier récite ou chante le Pater avec le célébrant. Ce fut anciennement l'usage en France et en Espagne. Chez nous, depuis saint Grégoire le Grand au moins, le prêtre seul le récite ; le peuple se contente de formuler la dernière demande, Sed libera nos a malo ; délivrez-nous du mal. Il est certain, d'autre part, que dans l'ancienne liturgie des Gaules, avant Charlemagne, le peuple chantait le Pater. S. Grégoire de Tours rapporte que c'est au moment même où tout le peuple chantait le Pater, qu'une femme muette, venue en pèlerinage au tombeau de S. Martin, sentit sa langue se délier et chanta avec les fidèles ⁵¹.

Le R.P. Lebrun confirme : « Dans l'Église Grecque, et autrefois avant Charlemagne dans les Églises des Gaules, le Prêtre et le Peuple disaient ensemble l'Oraison Dominicale.

48. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 184-185.

49. Le Missel de Paul VI ne prévoit pas que le diacre puisse proclamer les paroles *Mysterium fidei*. Mais, en plusieurs lieux, cette coutume (récente) s'est imposée, avec, en quelques contrées, l'approbation des Conférences épiscopales.

50. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 221.

51. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 252-253.

En Afrique au contraire, selon le témoignage de saint Augustin, le Peuple l'écoutait seulement : c'est ce qui s'observait à Rome au temps de saint Grégoire. *Chez les Grecs, dit ce saint Pape, l'Oraison Dominicale est dite par tout le Peuple ; et chez nous par le Prêtre seul.* L'Église Romaine avait jugé à propos que le Prêtre récitât seul le *Pater* à haute voix, dans la vue, ce semble, que tout le monde l'entendît plus distinctement ; et dans la suite, afin que le Peuple y prît également part, on lui a fait réciter la dernière demande, qu'il doit dire comme une espèce de récapitulation de l'Oraison Dominicale »⁵².

14° Le baiser de paix et la fraction du pain

Dans le *Novus Ordo Missae*, le baiser de paix précède la cérémonie de la fraction du pain, alors que, dans la Messe tridentine, c'est l'inverse. L'ordre actuel - baiser de paix, puis fraction - est l'antique façon de procéder, et l'ordre de la Messe tridentine - fraction, puis baiser de paix - est une pratique liturgique plus récente.

La fraction du pain était précédée jadis du baiser de paix uni à la commixtion et qui avait pour formule le Pax Domini sit semper vobiscum. Notre fraction d'aujourd'hui précède la commixtion, qui, elle-même, précède le baiser. Essayons d'expliquer cette anomalie.

À chaque messe une parcelle consacrée était réservée pour le sacrifice du lendemain ; d'autres étaient envoyées, en signe de communion, à des évêques ou des prêtres. Or, les plus anciens Ordines romani prouvent que c'était cette parcelle que le pontife ou les prêtres déposaient dans le calice au Pax Domini sit semper vobiscum, alors qu'aucune fraction n'avait encore eu lieu. Au moment même de la communion, plus loin donc, il mettait dans le calice une autre parcelle qu'il avait détachée de sa propre hostie, par la fraction. Dans la suite, le mélange de la première parcelle ne fut plus en usage ; le second mélange prit insensiblement la place du premier et fut ramené au Pax Domini, formule du baiser de paix ; on rompit l'hostie plus tôt...⁵³

Le R.P. Lebrun confirme : « La fraction de l'Hostie se faisait dans les premiers temps après qu'on s'était donné la paix. » Et il ajoute : « La fraction s'est faite durant très-longtemps sur la Patène ; et elle se fait sur le Calice, afin que les parcelles, qui peuvent se détacher en la rompant, tombent dans le Calice même »⁵⁴.

15° La communion des fidèles

Il faut signaler deux changements dans la communion des fidèles. Le premier, c'est la communion sous les deux espèces du Corps et du Sang du Christ permise dans la célébration du *Novus Ordo Missae*. Le second, c'est la formule utilisée lors de la distribution de la communion : dans la Messe tridentine, le prêtre, en donnant l'hostie, dit *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam aeternam*, alors que dans le

52. R.P. Pierre LE BRUN, *op. cit.*, pp. 488-489.

53. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 262.

54. R.P. Pierre LE BRUN, *op. cit.*, p. 495.

Novus Ordo Missae, le prêtre dit la formule simple *Corpus Christi*, et *Sanguis Christi*. Ces deux changements se fondent sur une pratique liturgique plus ancienne.

*Pendant de longs siècles, jusqu'au XII^e siècle, la communion sous les deux espèces, aujourd'hui privilège du prêtre, était accordée à tous les fidèles*⁵⁵.

*Le prêtre prend l'Hostie... Il la montre au peuple en disant : Ecce Agnus Dei... Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde. Puis il répète, pour les fidèles, la parole du centurion : Domine non sum dignus, Seigneur, je ne suis pas digne... Alors il distribue le Corps du Seigneur en disant : Corpus Domini nostri... Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde ton âme pour la vie éternelle ! Le Micrologue signale déjà cette dernière formule ; l'expression antique était plus brève. Les Constitutions apostoliques, saint Augustin, le livre De Sacramentis, signalent la formule la plus commune que voici. Le prêtre disait ces simples mots : Corpus Christi. Voilà le Corps du Christ ! Celui qui reçoit répondait : Amen, ainsi soit-il. Le diacre, c'était sa charge, présentait le calice en disant : Sanguis Christi, calix vitae ! Voilà le Sang du Christ, c'est le calice de la vie ! On répondait encore : Amen, ainsi soit-il*⁵⁶.

16° Les rites de conclusion

Dans la Messe tridentine, les rites de conclusion se composent de l'*Ite missa est*, de la prière *Placeat*, de la bénédiction, et du dernier évangile. Dans le Novus Ordo Missae, les rites de conclusion ont été réduits à la bénédiction suivie de l'*Ite missa est*. La suppression de tout ce qui venait après l'*Ite missa est* (hormis la bénédiction) et le fait que la célébration se termine par cette formule de renvoi, est une pratique plus ancienne que celle usitée dans la Messe tridentine : *Jusqu'au IX^e siècle, et cela même durant tout le carême, comme le marque l'Ordo romanus I du VIII^e siècle, l'Ite missa est qui suit la postcommunion terminait la messe. Les prières qui suivent, le Placeat, la bénédiction, le dernier évangile, n'ont été ajoutées que peu à peu dans la liturgie*⁵⁷.

Concernant l'*Ite missa est*, le R.P. Lebrun écrit : « Toutes les anciennes Liturgies Grecques marquent ce renvoi à la fin du Sacrifice »⁵⁸. « Au neuvième siècle, la Messe finissait absolument à l'*Ite Missa est* »⁵⁹. Et au sujet de la prière *Placeat* : « Cette prière n'a pas été faite d'abord comme appartenant à la Messe, mais seulement pour être dite par le Prêtre en son particulier, après avoir tout achevé. C'est pourquoi le Micrologue dit : *Tout étant fini, le Prêtre baise l'autel en disant : Placeat tibi, se déshabille*, etc. Alexandre de Halès, au commencement du treizième siècle, et Raoul de Tongres, au commencement du quinzisième, parlent de même. Ce qui est conforme au titre qu'on lit dans une infinité de

55. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 281.

56. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 282.

57. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, p. 291.

58. R.P. Pierre LE BRUN, *op. cit.*, p. 567.

59. R.P. Pierre LE BRUN, *op. cit.*, p. 572.

Missels jusqu'au seizième siècle, *Oraison après la Messe, Placeat tibi* »⁶⁰. Le R.P. Lebrun considère cette prière parmi les « Additions à la Messe introduites par la dévotion des Prêtres et du peuple, autorisées ensuite par l'Église... Le *Placeat* est la première addition, la Bénédiction est la seconde, et l'Évangile de saint Jean la dernière »⁶¹.

17° Le dernier évangile

Le prologue de l'évangile de Saint Jean, lu à la fin de la Messe tridentine, est un des éléments les plus récents de cette célébration.

*Ni les Sacramentaires, ni les anciens Ordines romani, ni les Us de Cîteaux, ni les Coutumes de Cluny, ni enfin les missels antérieurs au XIII^e siècle ne mentionnent cette lecture au saint Sacrifice. Depuis, les prêtres, par dévotion, le récitèrent en commençant leur action de grâces. Des prêtres le disaient en se dépouillant de leurs ornements ; d'autres, en retournant à la sacristie ; d'autres encore à l'autel même, mais à voix basse ; plus tard, à haute voix, sur les instances du peuple et surtout des femmes, comme il appert des missels du XIV^e et du XV^e siècle. Enfin, aux XV^e et XVI^e siècles, la piété populaire força quasi les prêtres à le réciter à l'autel, usage qui devient universel alors*⁶².

Le R.P. Lebrun écrit de même : « L'Évangile de saint Jean est la dernière addition qui ait été communément faite à la Messe. Il y a environ 500 ans que beaucoup de Prêtres l'ont récité tout bas, par dévotion, en commençant leur action de grâces ; et la dévotion des peuples les a portés à le réciter tout haut avant que de quitter l'Autel »⁶³.

60. R.P. Pierre LE BRUN, *op. cit.*, p. 575.

61. R.P. Pierre LE BRUN, *op. cit.*, p. 574.

62. Dom E. VANDEUR, *op. cit.*, pp. 297-298.

63. R.P. Pierre LE BRUN, *op. cit.*, p. 588.

Conclusion

Il y a huit ans, le 7 juillet 2007, le pape Benoît XVI promulgue un Motu Proprio *Sur l'usage de la Liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970*. Le pape rappelle d'abord que la dernière édition du Missel tridentin, promulguée par le pape Saint Jean XXIII en 1962, n'a jamais été abrogée. Ensuite il énumère toutes les circonstances dans lesquelles ce Missel peut encore être utilisé aujourd'hui, établissant une relation entre le Missel de Paul VI et celui de Saint Pie V, le premier présentant la forme ordinaire de la célébration de la Messe dans l'Église latine, et le second, la forme extraordinaire.

Ce Motu Proprio était accompagné d'une lettre du pape aux évêques chargés de son application dans les Églises particulières. Dans cette lettre, le pape développe la relation entre les deux formes de la Messe romaine, et exhorte les célébrants et les fidèles de l'une et de l'autre à se respecter et à s'estimer réciproquement.

Ainsi, la célébration de la Messe tridentine doit être plutôt vue comme un encouragement à mieux célébrer la Messe selon le *Novus Ordo Missae*, qui est assurément plein de richesse spirituelle et théologique : *Dans la célébration de la Messe selon le Missel de Paul VI, pourra être manifestée de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait jusqu'à présent, cette sacralité qui attire de nombreuses personnes vers le rite ancien. La meilleure garantie pour que le Missel de Paul VI puisse unir les communautés paroissiales et être aimé de leur part est de célébrer avec beaucoup de révérence et en conformité avec les prescriptions ; c'est ce qui rend visible la richesse spirituelle et la profondeur théologique de ce Missel*⁶⁴. Le pape demande également que soient reconnues la valeur et la sainteté du Nouveau Missel : *Pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté*⁶⁵.

De l'Antiquité de la Messe de Paul VI face à la Modernité de la Messe tridentine, dite de Saint Pie V : deux formes de la Messe romaine qui remontent à une même et unique Tradition, venant des Apôtres, proche du temps de Jésus. C'est ce que la dernière édition du Missel romain évoque en ces termes : *En énonçant les règles selon lesquelles le rite de la messe serait révisé, le II^e concile du Vatican a ordonné, entre autres, que certains rites seraient rétablis selon l'ancienne norme des Pères (Concile Vatican II, Constitution Sacrosanctum Concilium, n° 50), reprenant en cela les mots mêmes employés par saint Pie V, dans la Constitution apostolique Quo primum par laquelle, en 1570, il promulguait le Missel du concile*

64. Lettre du pape Benoît XVI accompagnant le Motu Proprio du 7 juillet 2007.

65. *Ibid.*

de Trente. Par cette coïncidence verbale elle-même, on peut remarquer de quelle façon les deux Missels romains, bien que séparés par quatre siècles, gardent une tradition semblable et égale. Si on apprécie les éléments profonds de cette tradition, on comprend aussi combien le second Missel complète le premier d'une manière très heureuse ⁶⁶.

Chanoine Dr. Daniel Meynen, 29 juin 2015

66. Présentation Générale du Missel Romain, 2002, n° 6.

Table des matières

Avant-propos.....	3
Introduction : la cérémonie du Vendredi-Saint.....	5
Le dévoilement de la Croix.....	7
L'adoration de la Croix.....	7
Un Missel pour l'Unité.....	9
Un Missel de division ?.....	10
La concélébration.....	11
L'autel face au peuple.....	13
La Messe tridentine <i>pro defunctis</i> (pour les défunts).....	14
Multiplés différences entre les deux Missels.....	17
1° Les ornements.....	17
2° Les rites d'ouverture.....	18
3° L'hymne <i>Gloria in excelsis</i>	19
4° La prière des fidèles.....	19
5° La procession de l'offertoire.....	19
6° La préparation du calice.....	20
7° Les prières de l'offertoire.....	20
8° Le lavement des mains.....	22
9° La <i>secrète</i> dite à voix haute ; signification du mot.....	22
10° Les nouvelles Prières eucharistiques.....	23
11° La Prière eucharistique dite à voix haute.....	24
12° L'acclamation <i>Mysterium fidei</i>	25
13° Le <i>Notre Père</i>	25
14° Le baiser de paix et la fraction du pain.....	26
15° La communion des fidèles.....	26
16° Les rites de conclusion.....	27
17° Le dernier évangile.....	28
Conclusion.....	29
Table des matières.....	31

